

Maison relai Issue de Secours

Maison Relai Pension de famille

Qui est concerné ?

Personnes âgées
Adultes

Structure spécialisée dans
l'accueil d'un certain public :
Personne en situation de précarité

Domaines d'activités principaux

Logement, hébergement

Coordonnées

106 cours de la Libération 38100
Grenoble

issuedesecours38@orange.fr

[04 76 70 02 05](tel:0476700205)

Modalités d'accès

Qui peut solliciter la structure ?
Professionnel

Comment la solliciter ?
La demande d'orientation au sein
d'une pension de famille se fait via
le SIAO (Service Intégré d'Accueil et
d'Orientation) par un travailleur
social.

Capacité d'accueil

25 places

Présentation

La pension de famille (ou maison relais) est une forme particulière de résidence sociale, permettant de loger les personnes dans des logements privés tout en garantissant des lieux collectifs. Un hôte (ou un couple d'hôtes) est chargé du fonctionnement de la maison, ainsi que de son animation et de sa convivialité. La maison relais accueille sans limitation de durée des personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS.

Objectifs & Missions

Issue de secours accueille et héberge 25 hommes sans abris de plus de 50 ans.

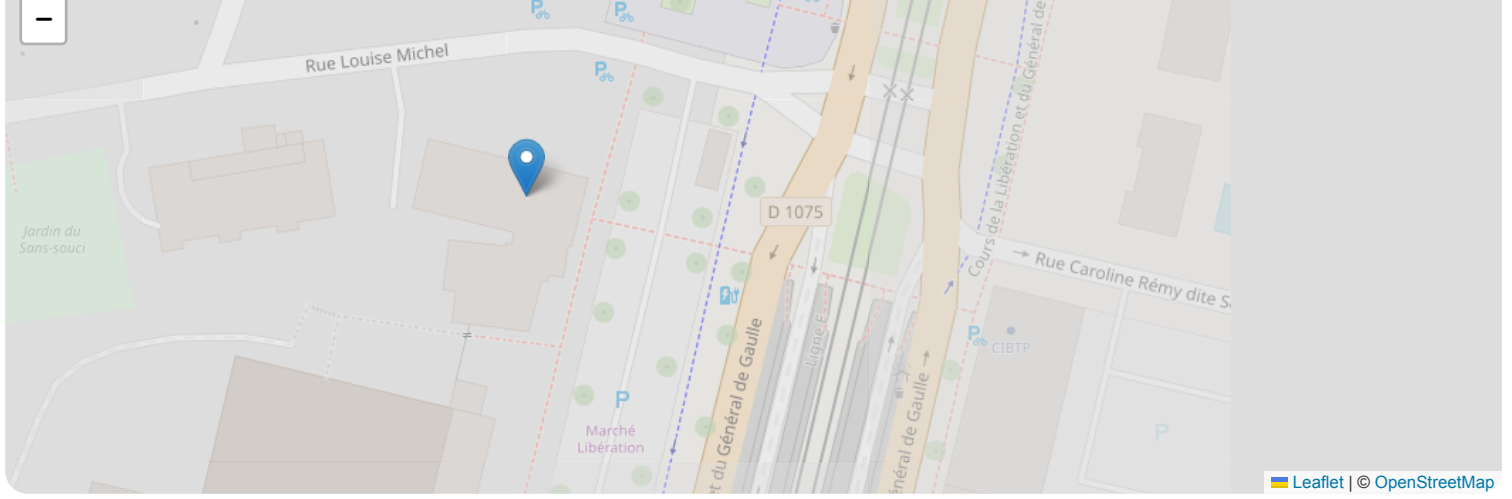
Il s'agit d'apporter un habitat adapté à des personnes confrontées à la très grande exclusion et souffrant d'isolement. Pouvoir proposer un « chez-soi », mais pas seul. C'est un lieu où peuvent s'installer les personnes sans limitation de durée.

Selon la circulaire du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais, ces structures accueillent des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement et d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique rend impossible à échéance prévisible l'accès à un logement ordinaire.

Modalités d'orientation :

La demande d'orientation au sein d'une pension de famille se fait via le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) par un travailleur social. Une fois le dossier rempli et déposé, il passe devant la commission du SIAO. Si le dossier est accepté la personne se retrouve sur liste d'attente et sera contactée lorsqu'une place sera disponible.





[Signaler une erreur](#) >